



Communauté de Communes
Charmes – Saint Georges

Procès verbal du Conseil de Communauté du 17 décembre 2013

<i>Nombre de Conseillers</i>		Le mardi 17 décembre, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry AVOUAC ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 10 décembre 2013.
<i>En exercice</i>	18	
<i>Présents</i>	13	
<i>Votants</i>	13	

Etaient Présents :

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pierrette PRIEUR, Bernadette CLEMENT, Christine LUCCHESI, Thierry COSTE, Jean-Marie TERRASSE, Bernard BERGER, Claude TRZAN, Geneviève PEYRARD, Maryse BANC, Pierre PRADEL, Sandrine ROCH.

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Jean-Marie TERRASSE

Monsieur le Président accueille les élus et le public.
Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président explique que le point relatif à la signature d'une convention de partenariat financier pour des travaux de renforcement AEP lieu dit Planas est retiré.

Il propose d'approuver l'ordre du jour suivant :

1. Signature des conventions « Viarhona »
2. Budget général 2013 : DM n°3
3. Smeov : retrait du SIVOM de Vernoux et adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux
4. Transfert des agents « Voirie » depuis les Communes vers les 2 Chênes
5. Budget Fiches 2013 : DM n°2
6. DOO du Scot Rovaltain
7. Approbation du PV d'inventaire et de transfert des biens de la Communauté de Communes "les 2 Chênes"
8. Etat des marchés signés

Les élus approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de commencer l'ordre du jour.

1. Signature des conventions « Viarhona »

Délibération n°83/2013

Considérant que la Communauté de Communes "les 2 Chênes" reprendra la compétence « Voirie » pour un jour le 31 décembre 2013,

Le Conseil général de l'Ardèche a prévu une triple signature (Conseil général, CC 2 CHENES et Commune de Charmes ou Commune St Georges) pour les conventions « Viarhona ».

Ces conventions, une pour chaque Commune, encadrent la mise en œuvre des travaux pour la réalisation d'un linéaire de « Viarhona » sur le territoire des Communes de Charmes sur Rhône et St Georges Les Bains.

Le Président propose aux élus d'approuver la signature de ces conventions.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la signature des conventions relatives à la réalisation d'un linéaire de « Viarhona » sur les Communes de Charmes sur Rhône et Saint Georges Les Bains.

2. Budget général 2013 : DM n°3

Délibération n°84/2013

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget général 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après décrite :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
c/2188	Autres immobilisations corporelles	+ 9 300,00 €
	TOTAL	+ 9 300,00 €
Recettes d'investissement		
c/1326	Dotations (autres établissements publics locaux)	+ 9 300,00 €
	TOTAL	+ 9 300,00 €

3. SMEOV : retrait du SIVOM de Vernoux et adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux

Délibération n°85/2013

Le Président rappelle que le Smeov travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un SCOT Centre Ardèche. Il est prévu que le syndicat soit l'établissement public porteur de ce SCOT.

Pour ce faire, le SIVOM de Vernoux devra quitter le SMEOV et, dans le même temps, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux devra y adhérer.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver, d'une part, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux au SMEOV, et, d'autre part, le retrait du SIVOM de Vernoux dudit Syndicat.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux au SMEOV
- **APPROUVE** le retrait du Sivom de Vernoux du Smeov

4. Transfert des agents « Voirie » depuis les Communes vers les 2 Chênes

Délibération n°86/2013

Le Président expose :

Dans le cadre de la procédure de fusion, des délibérations ont été prises pour le transfert du personnel des 2 Chênes vers les Communes et la nouvelle Communauté de Communes.

Il convient désormais d'approuver les transferts du personnel « Voirie » depuis les Communes vers les 2 Chênes. Avec la fusion au 31 décembre, les agents seront repris par Rhône Crussol mais le transfert doit dans un premier temps être acté depuis les Communes vers les 2 Chênes.

Les transferts suivants sont donc proposés au vote du Conseil de Communauté :

1 Poste à transférer de la Commune de Saint Georges les Bains à la Communauté de Communes les 2 Chênes

Compétence transférée	Grade	Durée hebdomadaire	Poste et fonction
Voirie	Agent de Maîtrise principal	35 heures	Responsable technique

1 Poste à transférer de la Commune de Charmes sur Rhône à la Communauté de Communes les 2 Chênes

Compétence transférée	Grade	Durée hebdomadaire	Poste et fonction
Voirie	Adjoint technique de 2de classe	35 heures	Agent polyvalent voirie

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** les transferts de personnel tels qu'ils viennent d'être présentés,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

5. Budget Friches DM n°2

Délibération n°87/2013

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget Friches 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après décrite :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/673	Annulation sur exercice antérieur	+ 47 000,00 €
	TOTAL	+ 47 000,00 €
Recettes de fonctionnement		
c/7015	Vente de terrains aménagés	+ 47 000,00 €
	TOTAL	+ 47 000,00 €

Le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sera soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche mercredi 18 décembre 2013.

Après de multiples échanges, le document, aujourd'hui finalisé, a pris en compte un certain nombre de préoccupations de notre territoire.

Toutefois, un point essentiel pour le développement de la partie nord du territoire de notre future Communauté de Communes Rhône Crussol n'est pas tranché : il s'agit de la réalisation d'un franchissement supplémentaire du Rhône (3^e pont) desservant la plaine de Cornas/Guilherand/St Peray.

L'importance de ce secteur est certes reconnue par le document, au même titre que celle de l'ouest romanais. Mais il est écrit dans le DOO (page 34) que les études d'urbanisme à réaliser intégreront deux hypothèses : avec ou sans franchissement.

Les élus souhaitent que les études ultérieures, d'ores et déjà mentionnées dans les documents du SCOT, soient basées sur l'hypothèse exclusive d'un franchissement desservant la plaine de Cornas/St Péray/Guilherand-Granges et que le calendrier de leur réalisation soit fixé.

C'est pourquoi,

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	12 Voix POUR	0 Voix CONTRE	1 Abstention Mme CLEMENT
-----	--------------	---------------	-----------------------------

- **RAPPELLE** son attachement à la réalisation d'un 3^e pont sur le Rhône dans l'agglomération de Valence,
- **DEMANDE** que le DOO soit modifié (en particulier page 34) en prévoyant expressément l'hypothèse du franchissement du Rhône desservant la Plaine de Cornas/ St Peray / Guilherand,
- **MANDATE** ses délégués pour voter contre le projet de SCOT si les documents ne sont pas modifiés en ce sens.

7. Approbation du PV d'inventaire et de transfert des biens de la Communauté de Communes "les 2 Chênes"

Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-151-0008 du 31 mai 2013 portant sur la constitution de la Communauté de Communes « Rhône Crussol » issue de la fusion de la Communauté de Communes « Rhône Crussol » et de la Communauté de Communes « Les 2 Chênes » à compter du 31 décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-107-0002 du 17 avril 2013 autorisant la modification des compétences de la Communauté de Communes Les 2 Chênes,

Le Président expose :

Dans le cadre de l'évolution intercommunale, le procès verbal d'inventaire et de transfert des biens doit être approuvé afin de répartir les biens de la Communauté de Communes "les 2 Chênes" entre la Commune de Charmes sur Rhône, la Commune de St Georges Les Bains et la nouvelle Communauté de Communes « Rhône Crussol ».

Le projet de procès verbal a été transmis avec la convocation au Conseil et sera joint à la délibération.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le procès verbal d'inventaire et de transfert des biens de la Communauté de Communes "les 2 Chênes",
- **AUTORISE** le Président à signer ledit procès verbal,
- **DIT** que des délibérations concordantes devront être prises par les conseils municipaux de Charmes sur Rhône et Saint Georges Les Bains.

8. Etat des marchés signés dans le cadre de la délégation au Président du 24/10/2013 au 09/12/2013

oct-13					
25/10/2013	C D C	Tabardel J.M.	7 008,03 €	Travaux remise aux normes installation électrique du gymnase interco	LC_69102013
29/10/2013	C D C	Menuiserie Nury	299,00 €	Fabrication et pose - Cache compteur bois - Gymnase Charmes	LC_70102013
nov-13					
06/11/2013	C D C	Depan'info servic	877,90 €	Portable LENOVO + logiciel OFFICE 2010 + Clé USB 16GP -Mat.Cha	LC_71112013
25/11/2013	C D C	Taravello	284,65 €	Toile PVC microperforée 4.10X3.10 m + retombée 5cm bac sable - O	LC_72112013

L'état des marchés est approuvé à l'unanimité.

Le Président explique qu'il s'agissait très probablement du dernier Conseil de Communauté des 2 Chênes, en raison de la fusion avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol au 1^{er} janvier 2014.

Il rappelle les nombreux projets qui ont été menés depuis la création de la Communauté de Communes "les 2 Chênes".

Il remercie les élus pour leur travail au sein de l'intercommunalité et notamment ceux qui ont pris part à sa création en 1993.

Un tour de table est effectué. Les élus font part du plaisir qu'ils ont eu à travailler ensemble pour le territoire des 2 Chênes.

Monsieur BERGER, 1^{er} Vice Président et Président à la création de l'EPCI, évoque la genèse de la Communauté de Communes et salue notamment le travail des Secrétaires qui se sont succédé et qui sont présents, pour certains, dans le public.

Le Président donne la parole aux personnes présentes dans le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 19h20.

Le Président
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC